ART. 7 QUATER N° 165

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 165

présenté par M. Eckert et Mme Pires Beaune

à l'amendement n° 117 du Gouvernement

ARTICLE 7 QUATER

A l'alinéa 2, substituer au chiffre :

« 1,7 »

le chiffre:

« 1,8 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.